



Nouvelle formation AACC le jeudi 2 mars 2017 : « Comprendre les enjeux et contraintes juridiques en matière d'achat d'art »

Paris, le 15 février 2017 – L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) propose des formations permettant aux talents de répondre aux enjeux de professionnalisation, de maintien dans l'emploi, de développement des compétences des collaborateurs et d'évolutions futures des métiers.

L'AACC développe une gamme de formations sous forme de modules sur-mesure et adaptables en fonction des problématiques spécifiques aux Agences-Conseils. Organisées une fois par mois, ces sessions courtes (1/2 journée à 1 journée) sont ouvertes à tous, avec un tarif préférentiel réservé à ses agences-membres.

« Pour répondre aux enjeux actuels, il est essentiel que les agences se dotent des compétences nécessaires pour accroître en permanence la qualité de leurs services, développer leur expertise métier et continuer à anticiper les demandes de leurs clients », ajoute Laetitia Hardy, juriste social en charge des formations de l'AACC.

De nombreux thèmes sont abordés, avec notamment : la « **Valorisation et sécurisation des droits de l'agence** », « **Stratégie médias sociaux** », « **Challenger la Reco©** » ou encore « **UX Design** ».

Prochaine en date, la formation « **Achat d'Art** » qui sera dispensée le jeudi 2 mars à l'AACC. Cette session permettra de comprendre les enjeux et contraintes juridiques liés à la législation dans ce domaine. Maître Isabelle Setton-Bouhanna, associée au sein du cabinet DMS Avocats et spécialisée dans les secteurs communication, média, création et innovation interviendra sur ce sujet au travers de cas concrets.

Pour plus d'information : Laetitia Hardy | Juriste Social | lhardy@aacc.fr | 01.47.42.13.42

Contact presse : Emilie Rohmer | erohmer@aacc.fr / 01.47.42.27.26

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Interactive, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr